



La Liberté
1701 Fribourg
026/ 426 44 11
www.laliberte.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 39'351
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.213
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 7
Fläche: 63'668 mm²

Le commerce de détail veut plus de régulation que la majorité bourgeoise

SACS PLASTIQUE • Coup de théâtre au parlement. La branche est plus sévère avec elle-même que la droite du National: elle propose de se soumettre au contrôle de Berne.

PHILIPPE BOEGLIN

Le sac de caisse en plastique, gratuit et à usage unique, a résisté longtemps, mais a fini par lâcher prise. Il devrait se faire toujours plus rare dans nos magasins. Rien que de plus normal, finalement: le parlement avait décrété son interdiction pure et simple en 2012 en acceptant une motion. Mais depuis, le dossier s'était enlégé, avant de quasiment capoter: il y a quelques jours, la majorité de droite de la commission de l'environnement du National a classé l'intervention, bien qu'aucune législation de mise en œuvre ne soit sur la table.

Confiants, les députés se sont contentés des garanties orales du commerce de détail. Celui-ci leur a promis un accord de branche visant une réduction des sachets. Le hic: les élus n'ont prévu aucun contrôle externe.

Volume à réduire de 80%

Une situation curieuse à laquelle la branche du commerce de détail elle-même a mis un point final, en franchissant le pas jugé inutile par la droite de la Chambre du peuple. Autrement dit, Migros, Coop, Manor et consorts s'imposent des règles que le camp bourgeois voulait leur épargner!

Dans une lettre envoyée aux parlementaires fédéraux, les détaillants s'engagent à réduire le volume distribué de 80%, «en renonçant à la remise gratuite de sacs en plastique à usage unique aux caisses où sont vendues essentiellement des denrées alimentaires». Ces sachets deviendraient payants – mesure efficace au vu des différents tests effectués.

Le petit épicier épargné

La branche va plus loin. «Il est égale-

ment prévu que les commerçants relèvent périodiquement les chiffres de consommation de sacs en plastique et fournissent des chiffres à l'Office fédéral de l'environnement. Si la réduction prévue n'est pas atteinte, le Conseil fédéral pourra examiner les mesures appropriées.»

La future convention devrait certes contenir quelques exceptions. Au rang de celles-ci figurent les petits magasins de proximité (où les achats sont «spontanés»), ainsi que les étalages de fruits et légumes, qui proposeront toujours les sachets.

Mais, au final, le père de la motion, le conseiller national fribourgeois Dominique de Buman (pdc), accueille avec satisfaction le dénouement du dossier. «L'affaire est dans le sac! La solution est honnête et jouit du soutien de l'essentiel de la branche puisque les deux grandes organisations faitières (Communauté d'intérêts pour le commerce de détail et Swiss Retail Federation) la portent.»

«Objectif global atteint»

La différence entre sa motion, qui interdisait catégoriquement les sachets, et l'accord interne entre détaillants, visant une forte réduction, ne perturbe pas le démocrate-chrétien. «L'objectif global est atteint.»

Devant la volonté de transparence des commerçants, l'attitude de la droite de la commission de l'environnement du National interpelle. Pourquoi s'est-elle montrée si permissive? Contacté, l'un de ses membres, Benoît Genecand (plr, GE), reste sévère. «Nous savions que la branche allait s'investir dans la réduction des sachets de caisse; elle l'avait clairement signalé.»

Le libéral-radical ne s'est pas inquiété



La Liberté
 1701 Fribourg
 026/ 426 44 11
 www.laliberte.ch

Medienart: Print
 Medientyp: Tages- und Wochenpresse
 Auflage: 39'351
 Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.213
 Abo-Nr.: 1095889
 Seite: 7
 Fläche: 63'668 mm²

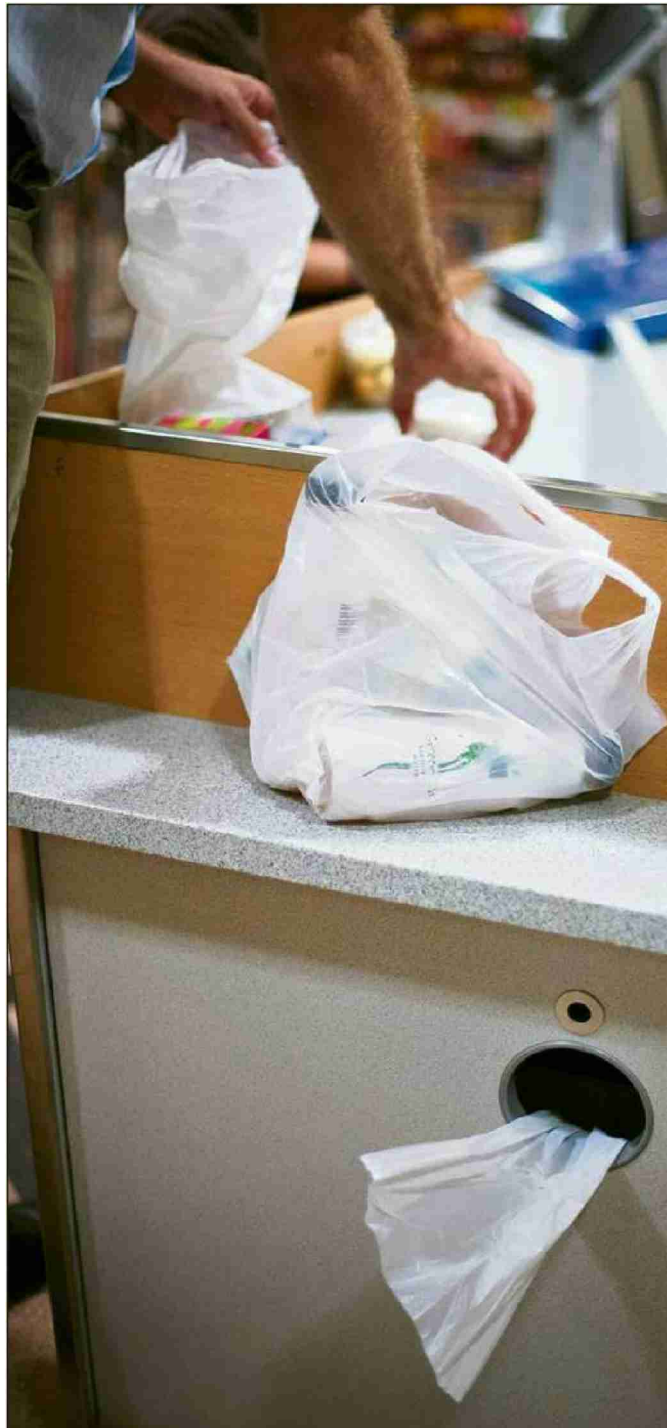
du classement de la motion alors que le commerce de détail n'avait encore consigné aucun engagement écrit. «Il ne s'agit pas d'un enjeu écologique majeur. La solution trouvée est préférable à une législation que tout le monde tenterait de contourner.»

Une garantie supplémentaire a été apportée hier. Le chancelier de la Confédération, Walter Thurnherr, a assuré devant le Conseil national que le Conseil fédéral voyait l'accord de branche d'un bon œil.

Fin de l'histoire?

Le feuilleton administrativo-politique trouverait donc son épilogue. Car l'application de l'interdiction exigée par le parlement s'était progressivement muée en casse-tête pour l'autorité compétente, l'Office fédéral de l'environnement. «La législation n'autorise une mesure aussi stricte qu'en cas d'impact environnemental grave. Or, les études scientifiques dont nous disposons au sujet des sachets en plastique ne le démontrent pas», déclarait récemment dans nos colonnes Gérard Poffet, sous-directeur.

Le compromis proposé tombe à point nommé. Il arrange aussi le commerce de détail, qui craignait de devoir s'aligner tôt ou tard sur la législation restrictive de l'Union européenne. I



En faisant payer les sachets de caisse, les détaillants ont bon espoir d'en dissuader l'utilisation. KEYSTONE